

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 66/6e L portant virement de crédits du Fonds spécial de renouvellement aux dépenses d'équipement (travaux neufs, chap.5-2-II du Budget annexe du Port).

n° 66/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1964

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Il est prélevé sur le Fonds spécial de renouvellement du Budget annexe du Port une somme de 15.700.000 francs Djibouti destinée aux travaux d'aménagement du quai n° 8.

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, ORBISSO GADDITO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, J. VETILLARD.